YERRES

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2005**

**DELIBERATION N° 2005/06/916/b**

**OBJET : Restauration intérieure de l'église Saint-Honest - Appel d'offres ouvert - Autorisation au Député-Maire de signer l'avenant n°1 au marché conclu avec la société DUBOCQ (lots n° 2 : Enduit intérieur)**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération n° 2004/07/737 du Conseil Municipal en date du 1er juillet 2004, autorisant Monsieur le Député-Maire à signer le marché relatif à la restauration intérieure de l'Eglise Saint-Honest concernant le lot n° 2 (enduit intérieur),

CONSIDERANT que le lot n° 2 (enduit intérieur) a fait l'objet d'un marché n° 18/2004, du 15 juillet 2004 avec la société DUBOCQ, sise 1, rue du C.D. 8 – B.P. 22 – 91770 SAINT VRAIN, pour un montant de 92 154,40 € H.T.,

CONSIDERANT que le Maître d'ouvrage souhaite que l'entreprise réalise un gommage des pierres, des piliers et arcs formant les voûtes, pour un montant de 3 250 € HT,

CONSIDERANT que le marché passe de 92 154,40 € à 95 404,40 € HT, soit une augmentation du prix initial du marché de : 3,53 %,

CONSIDERANT qu'il convient donc de passer l'avenant correspondant,

CONSIDERANT qu'en application de l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 modifiée, le présent avenant inférieur à 5 % du montant initial du marché, n'est pas soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

SES commissions Finances, Affaires Générales et Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique consultées,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

APPROUVE la conclusion de l'avenant n° 1 au marché du 15 juillet 2004 (ci-joint),

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer ledit avenant ainsi que les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

REÇU LE
08 JUIL. 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 08/07/05
et de la publication le 08/07/05
Le Maire,